

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS184 (Rect)

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Morin, M. Richard, M. Tahuaïtu et M. Vercamer

ARTICLE 32

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 18 :

« La caisse nationale peut conclure avec l'État, pour une période ... (le reste sans changement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les COG et conventions d'objectifs ne semblent pas être les outils les plus adéquats pour le pilotage de l'organisation. Cet amendement vise à supprimer leur caractère obligatoire.